

2.7.2018

B8-0304/4

**Amendement 4**

**Paloma López Bermejo, Sofia Sakorafa, Neoklis Sylikiotis, Dennis de Jong, Javier Couso Permuy**

au nom du groupe GUE/NGL

**Proposition de résolution**

**B8-0304/2018**

**Markus Pieper**

au nom de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie  
sur la définition des PME

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*20 bis. estime qu'aucune disposition de la présente résolution ne devrait être interprétée comme tentant d'affaiblir les avantages comparatifs dont bénéficient actuellement les PME; invite à cet égard la Commission à limiter toute révision de la définition des PME à une clarification visant à garantir un soutien aux PME répondant aux critères actuels et à limiter les abus, par le biais de diverses structures d'entreprise, des grands acteurs; souligne en outre que toute étude ou toute analyse relatives à de nouveaux indicateurs ou catégories doit avant tout mettre l'accent sur les effets négatifs potentiels sur les actuels bénéficiaires;*

Or. en